

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT

Collège Paul Langevin - COUËRON

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022/2023
Numéro de séance : 5
Date de convocation : 21 Novembre 2022
Présidence de : M. LOISEAU

Quorum : 16

Nombre des présents : ...21.....

Nombre d'absents excusés :.....

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
<ul style="list-style-type: none"> - 1) Procès verbal de la séance du 18 octobre 2022 - 2) Rapport pédagogique de fonctionnement 2021/2022 - 3) Organisation financière : <ul style="list-style-type: none"> . Budget définitif voyage Noirmoutier 2022 . Budget définitif voyage Provence 2022 . Budget Noirmoutier 2023 . Budget 2023 . Délégation au Chef d'Etablissement pour passer les marchés . Changement de régime demi-pension . Questions diverses 					

--	--	--	--	--	--

Signatures

Le Président

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 21/11/22

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	M. LOISEAU	X						
	Adjoint	M. LEROUX Christophe	X						
	Gestionnaire	M. BLAIN Julie	X						
	CPE	MASSET Laetitia	X						
	Agente Comptable	Mme DABIN Sylvie							
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Mme GRELAUD M. COROUGE	X		X				
	Commune siège	Mme GUILLOUET			X				
Personnalités qualifiée		Mme BIZEUL			X				
Total									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	M. LECUREUR	X			M. ROBIN	X		
		M. VIDAL-MOTHES	X			M. CHAIX			
		M. GUILLOU				M. GOIS	X		
		Mme LEMÉE	X			M. KERANGUEVEN			
		Mme GALLAIS	X			M. CHARLIER			
		M. TALLEDEC	X			M. HOUDAYER			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	Mme BARANSKI							
		Mme AYRAULT	X			Mme CADORET			
		Mme BLIN	X			Mme CHARTEAU			
		M. MORNIER							
Total									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Mme PINASSEAU-BROCHARD	X			Mme GREGORUTTI			
		Mme BLEVIN				Mme VENEAU			
		Mme DENIAUD				Mme REBOUX	X		
		M. COURONNE	X			Mme RAIMBAULT			
		M. DENAUD	X			Mme VICEL			
		Mme GIRAUD	X			M. DOIRAT			
		Mme CAVALIER	X			Mme GAUTHERIN	X		
	Elèves	M. TISSEAU	X			M. CEBRON			
		M. KALULA WALULA				M. DOIRAT			
		Mme GUEYE				M. GUTERMAN			
Total									

RUBRIQUE I. Ordre du jour et PV de séance précédente

A. Adoption de l'ordre du jour du CA

1. Rappel ordre du jour pour vote

2. Vote :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABST : 0

B. Adoption du PV de séance n° du 18 Octobre 2022

1. Pas de remarque sur le PV proposé

2. Vote :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABST : 0

RUBRIQUE II. Organisation pédagogique

A. Rapport pédagogique :

- a) Le chef d'établissement rappelle que le rapport pédagogique a pour intérêt de fixer l'année précédente. Concernant la rentrée il précise qu'il y a eu quelques soucis de remplacement de personnel, en gestion notamment, mais ajoute que le fonctionnement est à présent normalisé.
- b) Résultats du DNB session 2022 : M. LOISEAU indique que les résultats de réussite au DNB ont augmenté de 7 à 8 points et remercie les équipes pédagogiques pour l'accompagnement des élèves de 3ème (semaine de révision, préparation à l'oral). Les résultats ont nettement progressé entre l'oral blanc et l'examen final. Il ajoute que le travail à l'écrit est un objectif majeur.
- c) Mme PINASSEAU-BROCHARD fait part de réserves émises par les parents concernant la demande de dérogation, indiquant que les recours sont impossibles et que certaines demandes de dérogations ont été accordées sans motifs particuliers. L'équipe de direction propose aux parents de se rapprocher des services académiques les décisions de dérogations leur appartenant.
- d) Arrivée de M. COURONNE à 18h15
- e) Vote rapport pédagogique :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABST : 0

RUBRIQUE III. Organisation financière

A. Budget définitif Noirmoutier :

1. Mme BLAIN rappelle le bilan Noirmoutier 2022 n'était pas totalement finalisé en effet sur les 3500€ devant être versés par l'association sportive seuls 2000€ l'avaient été. Le règlement ayant été effectué, le budget définitif peut être voté. La participation demandée initialement est de 98.21€. La participation définitive est donc 98€ par élève. Mme BLAIN précise que le coût réel du voyage par participant est normalement plus élevé, cela s'explique par un nombre de partants moins important, une augmentation de l'activité Paddle (de 725 à 900€).

Pour maintenir le tarif à 98€ comme annoncé par les organisateurs, elle utilisera une enveloppe accompagnement éducatif d'un montant de 850.56€

2. Vote : POUR : 22

CONTRE : 0

ABST : 0

B. Budget définitif Provence

1. Mme Blain informe les membres du conseil d'administration que la facture envoyée par VEFE est plus élevée compte tenu d'une hausse de prix du carburant. Les actions menées par les élèves ont permis au FSE un versement de 1400€. Afin que cette hausse ne pénalise pas les familles et que celles-ci profitent du bénéfice de leurs actions, Mme BLAIN utilisera l'enveloppe accompagnement éducatif ainsi le tarif du voyage s'élèvera à 252€ et un remboursement d'un montant de 31.55€ .

2. Résultats du vote :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABST : 0

C. Noirmoutier 2023

1. M. Loiseau propose à M. Lecureur d'exposer le projet. Il explique que ce projet est reconduit chaque année pour la totalité du niveau 4^{ème}, que ce projet aide à la cohésion de classe et que c'est l'occasion pour l'ensemble d'un niveau de créer un souvenir collectif.

Le prix cette année est fixé à 104 euros par élève. Il précise que les élèves sont accueillis en pension complète, il explique que la hausse du tarif est en partie due à la hausse du prix de l'activité Paddle (location d'un paddle par personne).

Il estime les bénéfices de la vente de chocolats à environ 3800 euros.

Une demande de subvention a été déposée auprès des services du département, sans succès, le séjour se déroulant en Vendée. La réponse des services du Conseil Régional est en attente. Cette année l'association sportive déposera une demande de subvention à la mairie de Couëron pour obtenir une prise en charge d'une partie du transport.

M. Corouge ajoute qu'il existe en Loire-Atlantique des centres en capacité d'accueillir ce genre de séjour, M. Vidal-Mothes répond qu'une étude peut être menée pour envisager un autre lieu si une subvention permettait une baisse du tarif du séjour. M. Lecureur rappelle que ce lieu est idéal pour une bonne maîtrise du groupe et la sécurité des élèves.

M. Loiseau demande l'autorisation au conseil d'administration:

- à percevoir une participation des familles de 104€ par élève sur une base de 190 élèves +8 acc
- à percevoir un don de l'AS
- à signer les contrats relatifs au voyage
- à engager les dépenses afférentes à l'organisation du voyage

2. Vote :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABST : 0

D. Congrès Math en Jeans 2023

1. Le congrès Math en Jean aura lieu, cette année, à Orléans du 31 mars au 1^{er} avril 2023. Ce projet regroupe 14 élèves et 3 accompagnateurs. L'objectif tarif est fixé à 50€ par élèves, utilisation du Pass Culture collège à hauteur de 700€.

2. Vote :

M. Loiseau demande l'autorisation au conseil d'administration:

- à percevoir une participation des familles de 50€ par élève sur une base de 14élèves +3 acc
- à percevoir un don FSE, subventions mairie, subventions laboratoire Jean Leray CNRS, un don de l'association Maths en Jean et une subvention Pass culture
- à signer les contrats relatifs au voyage
- à engager les dépenses afférentes à l'organisation du voyage

POUR : 22 CONTRE : 0 ABST : 0

E. Voyage en Italie 2023 :

1. Convention entre le collège Paul Langevin et le collège de Chantenay. Ce voyage concerne 24 élèves pour le collège Paul Langevin et 25 pour le collège Chantenay. Le dossier de subvention a été déposé et la régie sera assurée par Mme MARTINELLI.

2. Vote :

POUR : 22 CONTRE : 0 ABST : 0

F. Convention jeunes en librairie

1. Projet financé par ALIP. En classe de 4ème 2. Intervention d'un illustrateur pour la classe de 4^{ème} 2.

2. Vote :

M. Loiseau demande l'autorisation au conseil d'administration pour signer la convention.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABST : 0

G. Fête de la science :

1. Projet présenté tous les ans par Mme Garnier. Obtention d'une bourse pour développer une expérience scientifique et participer au concours C Génial. Mme Pinasseau-Brochard demande si ce travail fait l'objet d'une restitution, M. Loiseau lui répond que les élèves présentent leur expérience lors d'un forum régional.

2. Vote :

M. Loiseau demande l'autorisation au conseil d'administration pour signer la convention.

POUR : 22 CONTRE : 0 ABST : 0

H. BUDGET 2023 :

1.Exposition du budget 2023 par Mme Blain.

2. Vote :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABST : 0

I. Délégation au chef d'établissement pour passer les marchés :

1. Le Chef d'établissement demande au CA la délégation pour la signature de tout contrat et convention pour la passation des marchés dont le montant n'excède pas 214 000€ HT et dont l'incidence est annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget initial. Décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils.

2. Vote :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABST : 0

RUBRIQUE IV. Questions diverses

- Les membres du Conseil d'administration propose l'envoi d'un message à toutes les familles pour les informer de la hausse des tarifs de la demi-pension
- Changement de régime : Mme Massenet souhaite simplifier les régimes (actuellement il existe 3 régimes de restauration). Mr Loiseau précise qu'il s'agit d'une modification du règlement intérieur et que ces changements feront l'objet d'un groupe de travail dédié à la modification du règlement intérieur du collège.
- Information changement de volets : Mr Loiseau précise que les volets, côté impair, vont être changés. Les salles seront équipées de volets électriques. Les enseignants s'interrogent sur la nécessité d'installer des volets électriques beaucoup plus coûteux, Mme Blain leur précise que la commande a été passée avec des volets électriques et qu'il est difficile de revenir en arrière vis-à-vis de l'entreprise. De plus le financement a été effectué avec des matériaux électriques. Elle ajoute que nos agents de maintenance ont passé trop de temps à réparer les volets défectueux et que le changement des volets est urgent. La façade côté pair sera étudiée pour l'été prochain.
- Enquête climat scolaire : Mr Loiseau conclut pour dire que tous les personnels, les familles et les élèves ont été destinataires d'une enquête climat scolaire qui doit être renvoyer complétée le 16 décembre 2022. C'est un diagnostic dont les résultats seront communiqués en février et qui servira de base à la rédaction du prochain projet d'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h55.

Le président de séance

Le secrétaire de séance